

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1886-1887.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron **de Crombrughe de Looringhe**, 1^{er} Rapporteur.

N^o 1. — Par pétition datée de Bruges, les président et secrétaire de la fédération des associations commerciales et industrielles de la Belgique expriment le vœu de voir dénoncer le 1^{er} juillet 1887 la convention avec le *Red Star Line*, conformément à la faculté laissée au Gouvernement par la susdite convention.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N^o 2. — Les président et secrétaire de l'*Association houillère du Couchant de Mons* se ralliant à la demande présentée depuis plusieurs années par le Cercle commercial et industriel de l'arrondissement d'Ypres, réclament avec la plus grande énergie la construction du chemin de fer d'Ypres à Furnes et de Courtrai à Ypres.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N^o 3. — En vue d'empêcher que la corruption des eaux de la Lys et de l'Escaut ne prenne des proportions plus inquiétantes pour la salubrité publique, les président, vice-président et secrétaire de l'*Association commerciale, maritime, industrielle et agricole de l'arrondissement d'Ostende* préconisent :

1^o L'exécution immédiate d'un deuxième siphon à Schipdonck, sous le canal de Gand à Bruges ;

2^o L'application immédiate de mesures rigoureuses pour empêcher que les eaux de l'Escaut soient contaminées par les résidus de fabrication des usines étrangères.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 4. — En vue de procurer du travail à la classe ouvrière, des habitants d'Ypres réclament l'achèvement du canal Lys-Yperlée et l'agrandissement de la station d'Ypres ; les pétitionnaires expriment, en outre, le désir de voir appliquer à la ville d'Ypres le tarif spécial pour le transport de la houille.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 5. — Par pétition, datée de Louvain, le sieur Van Malleghem, président du Cercle flamand *Vrij uit*, prie le Sénat : 1° d'exiger l'exécution complète de la loi du 15 juin 1883, réglant l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen dans la partie flamande du pays ; 2° de voter le projet de loi présenté par M. Coremans concernant l'emploi de la langue flamande en matière répressive ; et 3° d'ordonner que les procès-verbaux dressés dans le pays flamand soient rédigés en langue flamande, conformément à une proposition de loi déposée en 1884 par M. De Vigne.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et de la Justice.

N° 6. — Les Conseils communaux de Vlissegheem, de Varssenaere et de Houttave sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir la construction d'un pont tournant en fer sur le canal d'Ostende au hameau de Nieuweghe, sur le territoire de la commune de Varssenaere.

Les bourgmestre et secrétaire de la commune de Varssenaere prient le Sénat d'appuyer cette demande auprès de M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Pigeolet, 2^e Rapporteur.

N° 7. — En vue de répandre la connaissance de la « Constitution », le sieur Lambert, à Bruxelles, engage le Sénat à voter le crédit nécessaire pour permettre au Gouvernement de faire mettre en vente, au prix de dix centimes, dans les bureaux de poste, cent mille exemplaires de la Constitution en français et en flamand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 8. — Le Gouverneur de la province de Flandre occidentale transmet le vœu émis par le Conseil provincial relatif à l'époque des vacances judiciaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 9. — Le sieur Van Snick, président de la Société l'*Union commerciale de Schaerbeek*, préconise certaines réformes destinées à améliorer, dans une certaine mesure, la situation économique du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 10. — Les président et secrétaire de l'*Union commerciale et industrielle de Liège* exposent que l'instruction gratuite et obligatoire a été réclamée énergiquement devant la Commission du travail; ils considèrent que le moment est opportun pour régler législativement cette importante question.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 11. — Le sieur Camille Slos, domicilié à Wacken, sollicite l'intervention du Sénat pour que la loi scolaire du 20 septembre 1884 soit loyalement et strictement exécutée dans cette commune; il réclame l'annulation d'une délibération du Conseil communal, convertissant l'école adoptée en école communale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Montefiore Levi, 3^e Rapporteur.

N° 12. — Le Conseil communal et des habitants de Ruyen sollicitent la construction d'un chemin de fer d'Audenarde à Orroir.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 13. — Le Conseil communal de Bruges prie le Sénat de réserver un accueil favorable au projet de chemin de fer direct de Bruxelles, Ostende et Anvers à Mayence.

Le Conseil communal d'Anvers réclame la prompt construction du chemin de fer d'Anvers-Bruxelles-Mayence, par Wavre, Huy, la vallée de l'Eifel, etc.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 14. — Le Conseil communal de Transinnes, canton de Wellin (Luxembourg), demande la reprise par l'État du chemin vicinal de grande communication partant de la route de Rochefort à Bouillon et se rendant à Poix par Transinnes et Smuid-Libin.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Hardenpont, 4^e Rapporteur.

N° 15. — Le Conseil communal de Housse émet le vœu de voir reviser l'art. 47 de la Constitution dans le sens de l'adjonction des capacités au cens pour l'électorat général.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 16. — La dame Dewulf-Van Eygen, cultivatrice à Merckem (arrondissement de Dixmude), sollicite l'intervention du Sénat pour être indemnisée des pertes qu'elle a subies par suite de l'abatage, ordonné par les autorités, de son bétail atteint de charbon bactérien ; elle forme l'espoir qu'une indemnité pourrait lui être accordée sur l'art. 8, chapitre III, du Budget de l'agriculture.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 17. — Le sieur François-Joseph Debry, à Saint-Amand-lez-Fleurus, signale à l'attention du Sénat diverses inventions dont il est l'auteur et sollicite son intervention pour obtenir la récompense de ses travaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 18. — Le sieur Jules Thiry, à Lodelinsart, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir, sans nouveau retard, le règlement définitif de la liquidation de la faillite Ghislain, Cahn, Painvain et Drion, à Charleroi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. le comte **d'Oultremont**, 5^e Rapporteur.

N° 19. — Les membres du Conseil communal d'Ettelghem supplient la Législature de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour délivrer les communes de l'obligation d'accorder des traitements d'attente aux instituteurs mis en disponibilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 20. — Le secrétaire intérimaire de la commune de Chiny prie la Législature de voter la suppression des traitements d'attente des instituteurs et institutrices en disponibilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 21. — Des habitants de Bouillon supplient le Sénat de reviser la loi scolaire de 1884 et d'y introduire qu'à l'avenir tous les subsides accordés à l'instruction primaire par l'État, la province et la commune seront répartis entre tous les établissements qui donnent cette instruction, proportionnellement aux services rendus et au chiffre de la population des écoles; les mêmes pétitionnaires réclament la suppression des traitements d'attente des instituteurs mis en disponibilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 22. — Le sieur Félix Vandewalle, ex-instituteur à Roulers, prie le Sénat d'allouer, en vertu d'une loi, à tous ceux qui sont sortis de l'enseignement officiel par suite de la loi de 1879, une pension proportionnée au nombre d'années de service et aux sommes versées.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 23. — Des habitants de la commune d'Heerstert demandent que le départ du dernier train partant de Courtrai soit retardé jusque 6 h. 40, et que ce train stationne en gare d'Avelghem.

Même demande d'habitants de Sweveghem et de Moen.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N° 24. — Des instituteurs communaux, actuellement attachés à l'enseignement libre ou adopté dans la Flandre occidentale, appellent l'attention de la Législature sur la situation qui leur est faite, au point de vue de la pension de retraite, par la mise en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1879; ils prient le Sénat d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de leur accorder, sur les fonds de l'État exclusivement, une pension en rapport avec les retenues qu'ils ont subies et avec le nombre de leurs années de service dans l'enseignement public et, pour le cas où pareille mesure ne serait pas jugée réalisable, ils demandent qu'il soit fait restitution :

1° De la totalité de leurs versements ou retenues à ceux qui, ne payant plus rien à la Caisse des veuves et orphelins, ont renoncé par là même à la pension éventuelle de ces derniers;

2° De la moitié de ces versements ou retenues à ceux qui continuent à alimenter la dite caisse des veuves et orphelins.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 25. — Par pétition, datée de Saint-Trond, le sieur Henri Bocken, ancien instituteur communal, sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir un traitement d'attente.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 26. — Des habitants de Loozen (section de la commune de Bocholt) exposent que, faute d'une suffisante intervention financière de la commune, cette section, qui est distante de 5 kilomètres du centre des paroisses de Bocholt, de Hamant et de Cau-Lille, ne possède pas d'église, bien que sa population s'élève à 400 habitants environ; les pétitionnaires sollicitent l'appui du Sénat pour obtenir la réalisation de leurs vœux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 27. — Le sieur Alphonse Jacobs, ancien instituteur en chef, à Waret-l'Évêque, expose qu'il a été amené à se démettre de ses fonctions en 1882 et demande le remboursement des sommes qu'il a versées pendant treize ans à la Caisse des veuves et orphelins des instituteurs communaux ou, à ce défaut, une pension de retraite.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 28. — Les membres du Conseil communal de Zonnebeke, arrondissement d'Ypres, prient la Législature de reviser l'article 7, § 9, de la loi du 20 septembre 1884, de façon que les communes ne soient plus obligées de payer des traitements d'attente aux instituteurs et aux institutrices mis en disponibilité par suppression d'emploi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Van Ockerhout, 6^e Rapporteur.

N° 29. — Des habitants de Dixmude prient la Législature de voter la proposition de loi déposée par les représentants de Nivelles ; ils demandent, en outre, que des droits d'entrée soient établis sur les grains travaillés, tels que le vermicelle, le malt, la farine, etc., ainsi que sur les cotons filés ou non filés.

Les pétitionnaires forment le vœu que les revenus produits par les susdits droits d'entrée servent à réduire les tarifs de chemins de fer et les droits de navigation, à abolir l'impôt sur le tabac indigène, à améliorer la situation financière du fonds commun et à diminuer l'impôt foncier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner la proposition de MM. les Représentants de Nivelles.

N° 30. — Le Conseil communal de Marcke prie le Sénat d'établir un droit d'entrée sur les céréales, le bétail et les viandes et de consacrer le produit de cet impôt à secourir l'agriculture.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce Projet de Loi.

N° 31. — Les président et secrétaire de l'Union littéraire *De Snellaertskring* de Gand protestent contre la violation constitutionnelle de la loi de 1878 sur l'emploi de la langue flamande en matière administrative.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 32. — Le sieur Samper-De Boeck, à Bruges, demande itérativement le vote au canton pour les élections législatives.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 33. — Le sieur Van Snick, président de l'Union commerciale de Schaerbeek, demande l'établissement du vote au chef-lieu de canton pour les élections législatives.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 34. — A l'appui de leur requête du 31 janvier 1886, tendant à obtenir la séparation de la paroisse « Linde » de la commune de Peer, des habitants de cette localité adressent au Sénat un projet de budget pour la commune dont ils sollicitent l'érection.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 35. — Les président et secrétaire-trésorier de la Société agricole du Luxembourg prient le Sénat de prendre en très sérieuse considération la proposition de loi déposée par les représentants de Nivelles, tendant à établir des droits d'entrée sur le bétail et la viande.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner ce Projet de Loi.

N° 36. — Des habitants de Comines (arrondissement d'Ypres) prient le Sénat de rejeter le Projet de Loi déposé à la Chambre des Représentants par M. le comte d'Oultremont; les mêmes demandent de faire bon accueil au projet de loi présenté par les députés de Nivelles concernant les droits d'entrée sur les grains, la farine et le bétail, et d'appuyer les propositions qui seront faites en vue d'empêcher la falsification des engrais et des denrées alimentaires.

Même demande d'habitants de Noordschote, Wervicq, Reninghelst, Hollebeke, St-Jean, Zonnebeke, Zillebeke, Zuydschote, Crombeke, Woesten, Gheluwe, Vlamertinghe, Dranouter, Bixschote, Proven, Neuve-Eglise, Zantvoorde, Elverdinghe, Rousbrugghe, Voormezele, Langemarck, Westoutre, Oostvleteren, Houthem, Wulverghem, Gheluveld, Brielen, Watou, Dickebusch, Warneton, Beclaere, Wytschaete, Ypres, Westvleteren (arrondissement d'Ypres), et Paschendale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre en ce qui concerne la première partie de la demande, et pour ce qui concerne la seconde, renvoi à la Commission qui sera chargée d'examiner la proposition des représentants de Nivelles.

M. Dethuin, 7^e Rapporteur.

N^o 37. — Le sieur Léandre Debry, secrétaire-receveur du bureau de bienfaisance de Thiméon, sollicite pour la troisième fois l'intervention du Sénat pour obtenir que la délibération du Conseil communal de Thiméon en date du 22 juillet 1883, nommant un receveur communal, soit annulée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 38. — Le Conseil communal de Morlanwelz émet le vœu de voir décréter immédiatement le service militaire personnel.

Même demande des conseils communaux de Dinant, de Jumet, de Laeken, de Liège et d'Uccle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N^o 39. — Le sieur Pierre-Joseph De Moor, horloger, à Beveren, expose que son fils ayant été requis par la gendarmerie de prêter main-forte, fut grièvement blessé par l'imprudence d'un gendarme ; le pétitionnaire sollicite l'intervention du Sénat pour que son fils soit indemnisé de sa perte de travail et des frais de médecin.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N^o 40. — Le Conseil communal de Charleroi émet un vœu en faveur du service personnel et obligatoire et de l'organisation active et réelle de la garde civique dans toutes les communes du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N^o 41. — Le Conseil communal de Paturages émet un vœu en faveur du service militaire personnel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 42. — Les président et secrétaire de la *Société des Officiers retraités* de l'armée recommandent à la bienveillante attention du Sénat la question du service personnel; ils forment le vœu que la réalisation de cette importante et patriotique réforme soit accomplie dans un avenir prochain.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 43. — Le sieur Pirsch, commis des accises pensionné à Montegnée, réclame l'entrée dans le contingent disponible (article 8 de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée déposée par M. le comte d'Oultremont) de tout citoyen, *enfant unique*, à qui serait applicable l'article 4 du susdit projet lorsque le père aura atteint 60 ans.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

N° 44. — Le sieur Florent Rosman, domicilié à La Bouverie, expose que se trouvant dans les conditions requises pour être secouru par la caisse de prévoyance de la *Société du Charbonnage des Produits*, sa demande n'a pas été accueillie; il sollicite l'intervention du Sénat pour que justice lui soit rendue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 45. — Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Brecht demande le maintien du remplacement pour l'organisation de l'armée et proteste contre toute augmentation de charges militaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à la Commission qui sera chargée éventuellement d'examiner le Projet de Loi y relatif et dépôt sur le bureau pendant la discussion.

Le Président,
Vicomte DE NAMUR D'ELZÉE.